

FCPI TRUFFLE INNOCROISSANCE 2016

Mode d'emploi pour bien compléter le dossier

Offre accessible à partir de 1000€ de souscription (et en multiple de 100€ ensuite)

Points principaux pour bien remplir le Bulletin de Souscription

Partie 1. Identification du souscripteur :

Vous devez renseigner vos coordonnées complètes et joindre, pour chaque souscripteur, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité, ainsi que le questionnaire de connaissance client dûment complété.

Partie 3. Souscription :

Complétez le tableau en indiquant :

- Le nombre de parts que vous souhaitez souscrire – [A] (10 parts minimum puis en nombre entier)
- Le montant de votre souscription hors droits d'entrée [C] en multipliant le nombre de parts A par 100€ (c'est sur la base de ce montant que vous calculerez votre réduction d'impôt ISF ou IR).
- Le montant des droits d'entrée [E] en multipliant le montant de souscription [C] par le % de droits d'entrée appliqué, soit 5%.
- Le montant total de souscription en additionnant le montant de souscription hors droits d'entrée [C] et le montant des droits d'entrée [E] → c'est pour ce montant qu'il faudrait établir un chèque, à l'ordre du FCPI Truffle InnoCroissance 2016

Partie 5. Livraison des parts :

Vous pouvez choisir d'inscrire les parts correspondant à votre souscription, soit à la Société Générale (sans frais ni droits de garde), soit sur votre compte titres existant.

Partie 7. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion :

Recopiez à l'endroit indiqué le montant total (MT) de votre souscription ainsi que le montant des droits d'entrée que vous avez calculé dans le tableau de la partie 3 « Souscription ».

Partie 9. Signature :

Datez et signez le bulletin.

Éléments à inclure dans votre dossier de souscription

1. Deux exemplaires du bulletin de souscription renseignés, datés et signés.
2. Un exemplaire du questionnaire de connaissance client dûment renseigné, daté et signé.
3. Un chèque du montant total de souscription, à l'ordre du FCPI Truffle InnoCroissance 2016. Le chèque doit être tiré sur votre compte personnel ou compte joint.
4. Une copie parfaitement lisible d'une pièce d'identité en cours de validité de chaque titulaire (recto-verso de la CNI ou des 4 premières pages du passeport).
5. Une copie parfaitement lisible d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture ou échéancier téléphone fixe, eau, électricité ou gaz).

Adresse d'envoi du dossier complet de souscription :

TRUFFLE CAPITAL, 5, rue de la Baume, 75008 Paris

Dates limites d'envoi du dossier

Le dossier complet doit arriver chez Truffle Capital au plus tard :

- à la date limite de dépôt de déclaration 2016 de votre patrimoine taxable à l'impôt de solidarité sur la fortune («ISF») applicable à votre situation (si vous souhaitez bénéficier d'une réduction ISF) ou,
- au 31 décembre 2016 si vous souhaitez bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu («IR») au titre des revenus 2016.

ATTENTION : Truffle Capital ne pourra pas traiter et valider un dossier incorrectement rempli ou incomplet.

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR (Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Situation familiale du client Marié(e) Régime matrimonial : Régime légal Séparation de biens Communauté universelle
 Célibataire Divorcé(e) Séparé(e) Veuf/Veuve Pacsé(e) Concubin(e)

Situation fiscale du client Résident français Si non résident, pays de résidence :

Questionnaire relatif à la loi contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La directive européenne 2005/60/CE du 26 octobre 2005 impose aux banques des exigences, renforcées depuis 2009, en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Pour y répondre, la Société de Gestion doit obligatoirement et préalablement à toute acceptation de souscription, recueillir les réponses aux questions suivantes.

Vous devez répondre aux questions ci-dessous sans exception. A défaut, l'ouverture de compte ne pourra être effectuée.

1. Votre activité professionnelle :

- | | | |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Profession libérale | <input type="checkbox"/> Commerçant, artisan | <input type="checkbox"/> Employé |
| <input type="checkbox"/> Cadre dirigeant | <input type="checkbox"/> Cadre | <input type="checkbox"/> Retraité |
| <input type="checkbox"/> Etudiant | <input type="checkbox"/> Sans profession | |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : | | |

2. Votre fonction Poste actuel ou précédant votre retraite pour les retraités :

À quel secteur d'activité se rattache-elle ? :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Agriculture, pêche | <input type="checkbox"/> Industrie, transports |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment, immobilier | <input type="checkbox"/> Commerce de détail |
| <input type="checkbox"/> Commerce d'art, produits de luxe | <input type="checkbox"/> Assurance, Banque, Finance |
| <input type="checkbox"/> Énergie, armement, contrats et marchés publics | <input type="checkbox"/> Administration publique, enseignement |
| <input type="checkbox"/> Négoce (produits financiers, énergie, matières premières),
Import /Export | <input type="checkbox"/> Restauration, hébergement, jeux, spectacles |
| <input type="checkbox"/> Professions libérales juridiques, médicales | |
| <input type="checkbox"/> Religion, Activité associative | |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : | |

Nom de votre employeur actuel (ou précédent pour les retraités ou sans emploi) :

Si vous exercez une activité non salariée, merci de nous préciser les codes suivants : Code SIREN : Code APE :

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée*? OUI NON

* Fonction décrivant une personne exerçant ou ayant exercé une haute fonction publique, et/ou est intimement associé à une telle personne.

3. Êtes-vous le bénéficiaire effectif* de ce compte ? OUI NON

Si non, nom, prénom du bénéficiaire effectif du compte :

Lien entre le bénéficiaire du compte et le titulaire :

*Le bénéficiaire effectif est la personne pour le compte de laquelle les opérations sont en réalité effectuées ou demandées.

4. Quelle est la fourchette des revenus annuels nets du ou des titulaires du compte ?

- | | | |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Moins de 100 000€ par an | <input type="checkbox"/> Entre 100 000€ et 300 000€ par an | <input type="checkbox"/> Plus de 300 000€ par an |
| Quel type de revenus : | <input type="checkbox"/> Salaires | <input type="checkbox"/> Retraites <input type="checkbox"/> Autres revenus réguliers |

5. Origine des fonds

Épargne Héritage/Donation Vente d'actifs immobiliers Vente d'actifs mobiliers Autre :

SITUATION PATRIMONIALE DU SOUSCRIPTEUR (Cocher la case correspondante)

Êtes-vous soumis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) ? Oui Non

Quelle est la valeur nette taxable à l'ISF de votre patrimoine ? Supérieure à 2 570 000 euros Inférieure à 2 570 000 euros

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Évaluation de vos actifs financiers (dépôts, produits d'assurance vie, portefeuille d'instruments financiers) :

Inférieure à 500 000 euros Entre 500 000 et 1 000 000 euros Supérieure à 1 000 000 euros

Part du portefeuille de valeurs mobilières dans votre patrimoine total :

Inférieure à 5% Entre 5% et 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Supérieure à 50%

Part des titres non cotés et des parts de FCPI / FIP / FCPR dans ce portefeuille de valeurs mobilières :

Inférieure à 5% Entre 5% et 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Supérieure à 50%

EXPERIENCE ET CONNAISSANCE DU SOUSCRIPTEUR EN MATIERE D'INVESTISSEMENT (Cocher la ou les case correspondante(s))

Qu'est-ce qu'un dividende ?

- L'augmentation du cours d'une action sur une année
 Le profit réalisé par l'entreprise
 Le revenu par action versé aux actionnaires selon le résultat de l'entreprise
 Je ne sais pas

Qu'est-ce qu'une obligation ?

- Une part de capital d'une entreprise
 Une part d'un emprunt émis par une entreprise, une collectivité publique ou l'Etat
 Une part d'un fonds de placement
 Je ne sais pas

Quels instruments financiers entrent ou sont entrés dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

- Actions ou OPCVM actions ou trackers Capital risque (actions non cotées, FCPR, FCPI, FIP, SCR) Produits réservés à certains investisseurs
 Obligations ou OPCVM Obligataires Produits immobiliers (OPCI, SCPI) Produits structurés
 Produits monétaires

Avez-vous connaissance des risques liés à un investissement dans des instruments financiers non-cotés, et notamment le risque de perte en capital ?

Oui Non

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE SOUSCRIPTEUR (Cocher la case correspondante)

Horizon d'investissement Inférieur à 5 ans 5 à 10 ans Supérieur à 10 ans

Objectifs généraux d'investissement Optimiser sa fiscalité Diversification des placements
 Valorisation du patrimoine Se constituer une épargne

Concernant la corrélation entre le risque et le rendement du placement envisagé, vous préférez :

- Un risque nul et une espérance de rendement faible Un risque de fluctuation moyen et une espérance de bonne rentabilité
 Une risque de fluctuation important et une espérance de rendement important

Le critère de liquidité est-il important dans le cadre de votre patrimoine ?

- Vous voulez disposer de votre argent à tout moment Vous avez d'autres économies disponibles
 Vous n'avez pas de projet pour l'instant mais souhaitez pouvoir disposer de votre argent en cas de besoin

SIGNATURE

Signature du Titulaire

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à Le

Cadre réservé à Truffle Capital :

Profil risque client :

- Sécuritaire
 Modéré
 Dynamique

Catégorisation du client :

- Professionnel
 Non-professionnel

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation - Code ISIN Parts A : FR0013111820 - agréé par l'AMF le 4 mars 2016
Société de Gestion TRUFFLE CAPITAL - 5, rue de la Baume, 75008 Paris - No. d'agrément AMF GP 01-029
Dépositaire Société Générale - Tour Granite - 75 886 Paris, Cedex 18

Bulletin de souscription de parts A

1/ Identification du souscripteur

M Mme M et Mme M ou Mme

Souscripteur

Nom

Prénom

Né(e) le ____ / ____ / ____

à Dept.

Email

Adresse

Code postal Ville

Adresse fiscale (si différente)

Code postal Ville

Co-souscripteur

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le ____ / ____ / ____

à Dept.

Email

Adresse

Code postal Ville

Adresse fiscale (si différente)

Code postal Ville

Activité professionnelle du Souscripteur (uniquement) :

- Profession libérale Commerçant, artisan Employé
- Cadre dirigeant Cadre Retraité
- Etudiant Sans profession Autres (préciser) :

2/ Déclarations préalables du souscripteur

Je reconnais avoir acquis des parts du FCPI Truffle InnoCroissance 2016 (le FCPI)

En l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code monétaire et financier (le «CMF») * ou,

avoir été démarché selon les modalités précisées dans le Récépissé de démarchage joint au présent document.

Je déclare que les sommes versées au titre de la présente souscription ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je m'engage à notifier à la Société de Gestion, dans les plus brefs délais, tout changement de résidence fiscale et/ou de nationalité, et de manière générale, à lui fournir, toute information et attestation qui serait nécessaire pour justifier de ma résidence fiscale et de ma nationalité.

Je certifie que le Distributeur :

- m'a proposé l'acquisition de parts du FCPI après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle il agit ;
- m'a remis le DICJ, la plaquette commerciale et le Règlement dont je certifie avoir pris connaissance ;
- m'a informé de la possibilité de recevoir gratuitement par e-mail ou par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que la dernière composition de l'actif du FCPI ;
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision dont notamment les conditions financières du FCPI, la période de blocage des parts, les règles de plafonnement des avantages fiscaux et

les contraintes en matière de date de souscription et de versement des sommes correspondantes ;

- m'a précisé d'une part, que l'investissement dans le FCPI porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ou sur des opérations à exécuter ou dont le prix dépend de fluctuations des marchés financiers sur lesquelles la Société de Gestion n'a aucune influence et, d'autre part, que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures ; il a ainsi attiré mon attention sur les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du FCPI et notamment sur le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi ;
- m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-16 I et II du CMF ;
- m'a informé de l'existence à mon profit, en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ces produits, d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L.341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du Récépissé de démarchage joint au présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ;
- m'a informé que la loi applicable à la souscription des parts du FCPI est la loi française ;
- m'a informé de sa rémunération au titre de la souscription du FCPI.

3/ Souscription

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement du FCPI et y adhérer, et du calendrier fiscal et des dates limites de souscriptions relatives au bénéfice des différents avantages fiscaux liés à ma souscription.

Je m'engage irrévocablement à souscrire :

La souscription	Nombre de parts A (10 parts minimum puis en nombre entier) parts [A]
	Prix unitaire de la part	100 euros [B]
	Montant de la souscription hors droits d'entrée	= [A] X [B] euros [C]
Droits d'entrée	Taux de droits d'entrée appliqué (maximum de 5%)	5 % [D]
	Montant des droits d'entrée (DE)	= [C] x [D] euros [E]
Souscription totale	Montant total de souscription (MT)	= [C] + [E] euros

*Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L. 341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L. 211-1 du CMF.
Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

4/ Règlement

Je donne l'ordre irrévocable de procéder au règlement du Montant total de souscription (MT) correspondant à la libération intégrale des parts A souscrites, au plus tard :

- à la date limite de dépôt de la déclaration de mon patrimoine taxable à l'impôt de solidarité sur la fortune («ISF») applicable à ma situation ou

- au 31 décembre de l'année au titre de laquelle j'entends bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu («IR»).

J'établis un chèque du montant total de souscription (MT) à l'ordre du FCPI Truffle InnoCroissance 2016.

5/ Livraison des parts

Les titres seront inscrits :

En nominatif pur à la SOCIETE GENERALE sans frais ni droits de garde (dans ce cas la signature du présent Bulletin de Souscription vaut adhésion à la convention de compte titres de la Société Générale. Il me sera adressé ultérieurement un avis de souscription).

sur mon compte titres ouvert auprès de l'établissement dont voici les coordonnées (joindre un RIB) :

Code Banque [] [] [] [] [] Code Guichet [] [] [] [] [] Numéro de Compte [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Clé RIB [] [] [] []

Ma souscription sera valable sous réserve de son encaissement et dans la limite des parts disponibles.

6/ Engagement fiscal de conservation des parts

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques prévus, pour les personnes physiques, par les articles 199 terdecies-0 A VI, 150-0 A III 1° et 163 quinquies B III bis du Code général des impôts, je m'engage à conserver les parts du FCPI pendant cinq ans au moins à compter de leur souscription, et à réinvestir immédiatement dans le FCPI la totalité des sommes ou valeurs auxquelles donne droit la souscription de ces parts au titre de la même période.

Si je souhaite bénéficier des avantages relatifs à l'ISF réservés aux personnes physiques, prévus aux dispositions des articles 885 - 0 V bis et 885 I ter du Code général des impôts, je m'engage à conserver mes parts au moins jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Je déclare :

- être fiscalement domicilié en France (si je souhaite bénéficier de la réduction et de l'exonération d'impôt sur le revenu),
- ne pas détenir directement ou par personne interposée (conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin notoire soumis à une imposition commune, ascendants, descendants, plus de 10% des parts du FCPI ni, directement ou indirectement, (société de personnes, fiducie...), plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du FCPI et ne pas avoir

détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts, et

- avoir pris note que les souscriptions effectuées par des personnes physiques en indivision ne sont pas éligibles à la réduction ISF.

J'ai noté que le non-respect des engagements ou des conditions énoncées ci-dessus pourrait entraîner la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficiés.

J'ai également noté que, pour bénéficier :

- de la réduction d'ISF, la copie du présent bulletin accompagné de l'état individuel fourni par la Société de Gestion (il pourra être adressé dans un délai de 3 mois suivant la date limite de dépôt de la dite déclaration) doivent être joints à ma déclaration d'ISF (s'agissant des souscripteurs dont le patrimoine a une valeur nette taxable égale ou supérieure à 2,57 millions d'euros) ou être conservés en cas de demande par l'administration (s'agissant des souscripteurs dont le patrimoine a une valeur nette taxable comprise entre 1,3 millions et 2,57 millions d'euros). Chiffres donnés à titre indicatif, en vigueur au 12 janvier 2016 ;
- de la réduction d'IR, la copie du présent bulletin accompagné de l'état individuel fourni par la Société de Gestion doivent être joints à ma déclaration d'IR.

7/ Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant de souscription initiale totale de [] euros (MT).

Ce montant comprend des droits d'entrée de [] euros, qui ne peuvent correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le FCPI sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le FCPI des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,26% dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,79%. Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà d'une durée de 10 ans.

8/ Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion

Les porteurs de parts spéciales («parts B») ont vocation à investir au moins 0,25% du montant des souscriptions initiales totales dans des parts B qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le FCPI, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : les porteurs de parts A et B devront avoir été remboursées de la valeur nominale de leurs parts.

9/ Classification du client en client non professionnel

Compte tenu du fait que le souscripteur est un particulier, Truffle Capital le classe en tant que client non professionnel au sens de la réglementation, catégorie offrant la plus grande protection. Vous pouvez malgré tout et sous certaines conditions demander une reclassification en client professionnel. La Société de Gestion attire néanmoins votre attention sur le fait que cette modification de catégorie aurait pour conséquence de diminuer le degré de protection auquel vous avez droit aujourd'hui.

10/ Signature

Fait à : [] Le : [] / [] / []

Signature du Souscripteur, précédée de la mention «Lu et Approuvé»

Nom et/ou cachet du Distributeur

En cas de démarchage physique, la signature du bulletin de souscription ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 48 heures minimum après la signature du Récépissé de démarchage relatif au délai de réflexion.



Truffle Capital

Joindre impérativement (pour le souscripteur et co-souscripteur) : la photocopie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport), et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture ou échéancier téléphone fixe, eau, électricité ou gaz).

Fait en quatre exemplaires : l'original et le 2^e pour la Société de Gestion, le 3^e pour le souscripteur, le 4^e pour le Distributeur.

Avertissement AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) années, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Cette durée de sept (7) années est prorogable sur décision de la Société de Gestion jusqu'à trois (3) fois une (1) année pour atteindre un maximum de dix (10) années. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les informations portées sur le présent bulletin de souscription font l'objet d'un traitement automatisé dont la conservation et l'utilisation seront effectuées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le souscripteur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et d'un droit de refuser la communication de ses coordonnées.